



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN

Siège : 12, avenue du Général de Gaulle - 67270 HOCHFELDEN
☎ 03.88.91.96.58 - 📠 03.88.91.92.65

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 25 octobre 2012
Maison du Pays de la Zorn**

Sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Président

Membres en exercice : 57

Présents ou représentés : 52

Hamman André, Schaeffer Eric, Vogler Odile, Litt Claude, Brandner René, Weiss Bernard, Klein Marcel (Ettendorf), Beck Georges, Huck Antoine, Gross Dominique, Boisseau Catherine, Ingwiller Bernard, Masse Benoît, Pfister Georges, Dettling Philippe, Kauffmann Jean-Luc, Krieger Christophe, Vollmar Laurence, Criqui Jean-Marie, Jost Jean-Louis, Hurstel Alain, Lentz Patrick, Vix Jean, Jacob Francy, Klein Marcel (Issenhausen), Jung Pierre-Paul, Maisonnasse Patrick, Holtzmann Yvette, Ball Christophe, Goehry Mireille, Flick Daniel, Durr Claude, Mathis Raymond, Weber Francis, Muckensturm Roger, Krauth Pierre-Paul, Recht Emmanuel, Lehmann Marie-Paule, Ruest Jean-Paul, Weiss Claude, Ulrich Xavier, Krebs Jeannot, Hepp Jean-Denis, Bernhardt Armand, Freund Bernard, Decker Régine, Spitzer François, Dudt Werner

Absents ou excusés : 05

Welsch Gérard, Lienhardt Marc, Geiss Jean-François, Boisson Valérie, Hamman Jean-Georges

Pouvoirs : 04

Harter Georges, Jouffroy Benoît, Sutter Liliane, Hatt René

Secrétaire de séance : M. Bernard FREUND – Vice président

Le Président remercie les délégués pour leur présence à ce premier Conseil de Communauté dans la salle multi-usage de la Maison du Pays de la Zorn. Il salue la presse ainsi que le Conseil Municipal de Grassendorf qui s'occupera du service à la fin de la séance. Le Président, avec l'ensemble de membres du bureau, souhaitent que les Conseillers Municipaux des 26 communes assistent à tour de rôle aux Conseils de Communauté pour organiser le service en fin de séance.

Le Président rappelle que cette salle multi-usage n'est pas encore tout à fait terminée, un podium sera installé au fond de la salle, muni de table avec micros intégrés.

Le Président rappelle que l'inauguration et la porte-ouverte de la Maison du Pays de la Zorn étaient une vraie réussite. Environ 1000 personnes ont visité le bâtiment le 1er septembre dernier.

Le Président présente Mlle Céline GILLIG, responsable accueil de la Maison du Pays de la Zorn depuis le 1er septembre dernier. Elle était auparavant Responsable d'Accueil au Centre Aquatique Atoo-o. M Ingwiller la remercie pour son engagement.

Après avoir procédé à l'appel, il constate que le quorum pour délibérer est atteint et déclare la séance ouverte.

Intervention de M Olivier GUERARD, animateur - coordinateur du SAJ

1^{er} Point à l'ordre du jour - Approbation du Procès verbal du Conseil Communautaire du 5 juillet 2012

Le Procès-verbal du 5 juillet est approuvé à l'unanimité.

2^{ème} Point à l'ordre du jour - SAGEECE – Travaux moulin FISCHER

Vu la délibération du 29/02/2008 relative à l'étude de réfection des barrages sur la Zorn,

Vu la délibération du 24/09/2009 confiant au bureau d'études SAFECE la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement partiel d'un ouvrage à Wilwisheim et aménagement d'un seuil à Hochfelden

Vu les travaux d'urgence à entreprendre au niveau du moulin Fischer à Wilwisheim,

Le conseil de communauté après en avoir délibéré,

APPROUVE les travaux de stabilisation du Moulin Fischer à Wilwisheim :

- Le démontage de la porte du barrage moulin Fischer
- La réalisation des protections de berges de la rive droite du moulin afin de protéger la berge en amont du moulin contre des affouillements indésirables

AUTORISE le Président à signer les devis des travaux d'un montant de 2 442,00 €HT et de 19 696,00 €HT auprès de la société Nature et Techniques – soit un total de 22 138 €HT de travaux

AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Général du Bas-Rhin et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Vote à l'unanimité

3^{ème} Point à l'ordre du jour - SAGEECE – réfection des berges à Ingenheim- stabilisation des berges

Au vu de l'enjeu de l'accès et du risque induit par la berge verticale en bord de chemin, la Communauté de Communes souhaite engager la réfection des berges à cet endroit.

Au vu des travaux, le devis de notre prestataire, Nature et Techniques, s'élève à 19 655,00 € HT, pour la protection du chemin sur 35ml et la protection de la sortie de buse sur 15ml. Les travaux prévoient la pose d'un géotextile biodégradable treillis de coco et de l'enrochement.

Le conseil de communauté après en avoir délibéré,

APPROUVE les travaux de réfection des berges se situant sur le ban communal d'Ingenheim

AUTORISE le Président à signer le devis des travaux d'un montant de 19 655,00 €HT auprès de la société Nature et Techniques

AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Général du Bas-Rhin et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Vote à l'unanimité

4^{ème} Point à l'ordre du jour - Maison du Pays de la Zorn – règlement de fonctionnement du bâtiment

Vu le projet de règlement de fonctionnement de la Maison du Pays de la Zorn,

Le conseil de communauté après en avoir délibéré,

ACCEPTE le règlement de fonctionnement du bâtiment de la Maison du Pays de la Zorn

AUTORISE le président, si besoin est, à porter les modifications nécessaires

Vote à l'unanimité

5^{ème} Point à l'ordre du jour - Maison du Pays de la Zorn – conditions d'utilisation de la salle multi-usage

La salle multi-usage de la Maison du Pays de la Zorn est destinée aux services qui cohabitent le bâtiment et peut être mis à la disposition de toute autre administration publique qui souhaite organiser une réunion.

Le conseil de communauté après en avoir délibéré,

ACCEPTE les conditions d'utilisation de la salle multi-usage de la Maison du Pays de la Zorn

AUTORISE le président, si besoin est, à porter les modifications nécessaires

Vote à l'unanimité

6^{ème} Point à l'ordre du jour - Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn : changement du siège

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn fixant le siège de l'EPCI au 12 avenue du Général de Gaulle 67270 HOCHFELDEN

Vu la modification du siège de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn fixé au 43 route de Strasbourg 67270 HOCHFELDEN

Vu l'arrêté préfectoral du 14 mars 1996 portant création de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn,

Vu les arrêtés préfectoraux des 31 décembre 1996, 04 juin 1998, 16 juin 2000, 26 octobre 2000, 26 mars 2003, 24 novembre 2005, 18 avril 2008, du 04 août 2008 et du 12 décembre 2011 portant modification, des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et définition de l'intérêt communautaire,

Vu l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn,

« Le siège de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn est fixé au 43 route de Strasbourg 67270 HOCHFELDEN »

DEMANDE au Président d'engager la procédure de consultation des communes membres sur cette modification statutaire. Celle-ci sera notifiée à l'ensemble des communes membres et soumis au vote à majorité qualifiée de leurs conseils municipaux conformément à l'article L.5211-5-II du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEMANDE à Monsieur le Préfet de prononcer cette modification par arrêté

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire

Vote à l'unanimité

7^{ème} Point à l'ordre du jour - Subvention aux associations

Vu le guide des interventions pour le soutien à l'animation de la vie associative,

Vu la demande des associations au titre de,

↳ la fiche N°1 « école de formation des jeunes »

↳ la fiche N°4 « participation aux actions animation jeunes »

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

ATTRIBUE les subventions aux associations conformément aux dispositions prévues dans le guide de soutien à la vie associative pour un montant total de 970 € réparties comme suit :

Nom de l'association	Fiche	critère	Nbre 1/2 journée	Montant alloué
Zorn Tennis de Table	1	42 enfants		420,00 €
Animations été SAJ 2012	4	Club imagine	4	200,00 €
		Club de tir de Melsheim	4	200,00 €
		Zorn Tennis de table	3	150,00 €
TOTAL				970,00 €

Vote à l'unanimité

8^{ème} Point à l'ordre du jour - Divers

↳ Protection sociale complémentaire des agents

↳ Bilan sur la campagne de collecte des déchets dangereux

↳ Modernisation des déchetteries

↳ Dossier éolien

Clôture de la séance à 22h30

Bernard INGWILLER,
Président